Préavis de départ
et rendez vous de restitution de box

Madame , Monsieur ,

Nous vous rappelons que toute demande de départ doit être signalée avec un préavis de 15 jours , conformément aux conditions de votre contrat de location .

Afin d organiser votre départ dans les meilleures conditions , nous , vous remercions
de contacter notre équipe 48 heures avant la date de restitution souhaitée , afin de convenir d un rendez vous pour la libération du box et la réalisation des formalités de clôture.

Contact : contact@stockageduvarlet.com

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire .

cordialement

L équipe stockage du varlet